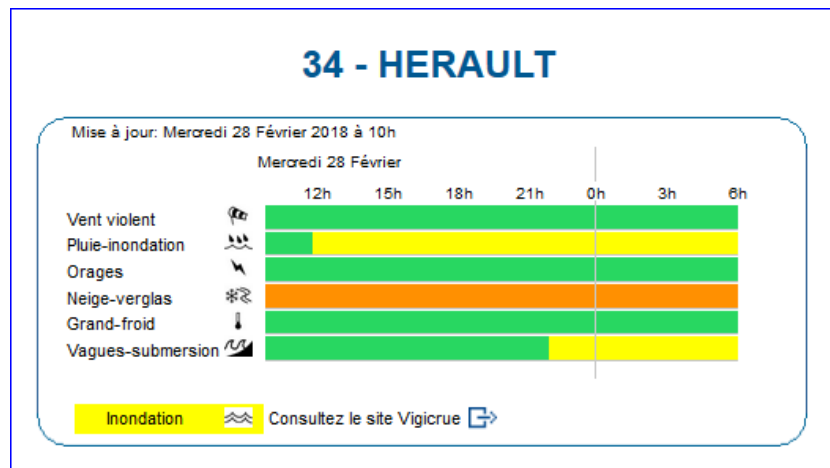


VIGILANCE METEO ORANGE DANS L'HERAULT Point de situation à 12h00

L'Hérault est placé **en vigilance météo orange** pour Neige-verglas



En raison de l'épisode neigeux que traverse actuellement le département de l'Hérault, le préfet a activé le COD (Centre Opérationnel Départemental) en préfecture.

Situation actuelle et évolution prévue

Episode neigeux important engendrant des difficultés de circulation et perturbant certaines activités économiques.

Evolution prévue :

En matinée de mercredi les chutes de neige gagnent progressivement et se généralisent. 1 à 5 cm tiennent au sol près du littoral et 5 à 10 cm dans l'intérieur avant que le vent marin ne fasse remonter la limite pluie-neige dans l'après-midi de mercredi au-dessus de 100m puis 200/300m en fin d'après-midi.

En soirée de mercredi et jusqu'en fin de nuit de mercredi à jeudi, sur l'est de l'Hérault, le nord-ouest du Gard et les zones gardoises limitrophes de l'Hérault, la neige se généralise à nouveau jusqu'au littoral. Des cumuls de 3 à 10 cm voire localement 10 à 20 cm tiennent à nouveau au sol sur le proche intérieur.

Sur le littoral et le proche intérieur, ces neiges sont ensuite remplacées par la pluie en cours de matinée de jeudi.

On attend 10 à 20 cm dans tout l'intérieur de l'Hérault.

Suivez le compte twitter du préfet de l'Hérault : <https://twitter.com/Prefet34>

Conseils et recommandations en cas de neige / verglas

Ne vous déplacez qu'en cas d'absolue nécessité et uniquement avec l'équipement adéquate, pour cela tenez-vous informé en consultant :

- . Météo France : www.vigilance.meteofrance.com et www.meteofrance.com
 - . L'état des routes et de la circulation (04 67 67 67 67) : <http://www.inforoutefrance.fr/>.
- Les conditions de circulation sur autoroute : Ecoutez la Radio sur 107.7

Respectez les interdictions ou les consignes qui peuvent vous être données sur place par les forces de l'ordre ou les agents des divers réseaux routiers.

Réduisez votre vitesse et allumez vos feux de croisement. Respectez les distances de sécurité et en particulier, les déviations mises en place.

Il est conseillé de reporter les activités, évènements, spectacles organisés en plein air.